

Arnaud Le Roux, officier de port adjoint à Lorient et représentant local du syndicat FO, se bat pour préserver la sécurité maritime et l'emploi au sein de la capitainerie.

P. 8



LA FGTA CHERCHE DES CANDIDATS POUR LES ÉLECTIONS DANS L'AGRICULTURE

P. 4

LES SYNDICATS DE FONCTIONNAIRES PRÉPARENT LA GRÈVE DU 22 MARS

P. 5

FO HEBDO
N° 3273

Du 7 au 13
mars 2018

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Les maxi profits et les mini salaires de l'industrie du luxe

ÉVÉNEMENT P. 2-3

TENDANCE

Les secteurs de l'habillement, du cuir et du textile ont perdu le tiers de leurs emplois en dix ans.

MODE

Malgré leur savoir-faire, les petites mains affectées à la fabrication gagnent aux environs du Smic.

VOGUE

Dans les boutiques, les commissions représentent jusqu'à 60% de la rémunération.



Le groupe LVMH a réalisé 5 milliards d'euros de bénéfice en 2017.

© GILLES ROLLEREA



© F. BLANC

Fidèles à ce que nous sommes, nous dirons clairement nos positions

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Le fait d'annoncer des ordonnances sur le dossier SNCF contribue à jeter de l'huile sur le feu. À la fois, il n'y a pas urgence et il est pour le moins faux de

laisser croire que le statut des cheminots est en grande partie à l'origine des problèmes de la SNCF. Si responsabilités il y a, elles sont surtout à examiner du côté européen avec l'acceptation

des gouvernements de l'ouverture à la concurrence, du côté des pouvoirs publics nationaux, avec l'insuffisance des investissements, et du côté des collectivités locales qui

voulaient leur gare TGV. C'est pourquoi, tant sur la méthode que sur le fond, le dossier SNCF contribue à accroître les tensions. Tensions qui existent déjà dans les trois versants de la fonction publique – État, hôpital, territoriale –, en grève et manifestations le 22 mars. Par ailleurs, pour la première fois depuis l'élection

Suite page 3

+14,6%C'est le taux de croissance
moyen des groupes
de luxe français
en 2016.

Dans la haute couture, le travail des petites mains n'est pas rémunéré à la hauteur de leur savoir-faire, ces salariées étant le plus souvent payées au Smic.

Les salaires pas très glamour de la mode

La mode c'est 150 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 80 milliards pour le seul secteur de l'habillement. Pourtant, les effectifs des salariés de la fabrication textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure ont diminué de 35% en dix ans. Dans un secteur qui met en avant la beauté, le pouvoir et l'argent, les salaires de base dans les ateliers peinent à dépasser le Smic et les rémunérations sont constituées, notamment dans les boutiques, en grande partie par des commissions.

« **B**ianca, vous déléguée syndicale? Mais vous me servez depuis quinze ans! » Voilà comment ont réagi un certain nombre de clients lorsque, à leur grande surprise, ils ont appris que la vendeuse était déléguée FO. Entrée il y a dix-huit ans chez Façonnable, Bianca Bossuyt a été la première déléguée issue des boutiques. Cette enseignes niçoise vend des vêtements masculins haut de gamme, du chic décontracté, tendance *French Riviera*.

Un chic décontracté qui n'est pas d'actualité pour le personnel des boutiques. Sur le plan financier, les vendeurs sont en partie rémunérés à la commission. « On a un salaire de base, généralement le Smic, et une commission individuelle indexée sur le chiffre d'affaires de la boutique », relate Bianca Bossuyt. Pas de prime

d'ancienneté, pas de treizième mois. Il fut un temps où les vendeurs gagnaient très bien leur vie. Les problèmes sont arrivés avec la chute du chiffre d'affaires. « On s'est retrouvé avec des salariés qui avaient plus de vingt ans d'ancienneté et qui gagnaient quasiment le Smic », continue la déléguée FO. La direction n'a pas

l'unique source de motivation.

Entre 2015 et 2017, deux PSE ont fait fondre les effectifs de Façonnable de 450 postes à une centaine de salariés. Le siège de Nice a été fermé, ainsi que la majorité des boutiques. « Pour le moment, nous n'avons aucune vision sur l'avenir. »



DANS LES GRANDES MAISONS COMME VUITTON, CHANEL ET HERMÈS, LES RÉMUNÉRATIONS ATTRACTIVES DES VENDEURS CÔTOIENT DES SALAIRES MODESTES EN ATELIER.

voulu revoir ce système de rémunération et a persisté à dire que l'aspect financier n'était pas

Des salaires à la traîne chez Vuitton

Bien plus « luxe » que Façonnable : Louis Vuitton. Ses ateliers d'Asnières créent et fabriquent des commandes spéciales. De la haute maroquinerie réservée à

une clientèle fortunée. Pourtant les salaires, eux, restent à la traîne. L'ancienneté a été gelée il y a une dizaine d'années et après trente ans de carrière, le salaire de base culmine à 2000 euros. « *Les gens n'imaginent pas ça quand on leur dit qu'on travaille chez Vuitton* », remarque Jean-Marc Damelincourt, représentant syndical. Beaucoup de jeunes sont partis, certains chez les concurrents, d'autres ont changé de métier car ils se sont rendu compte que la maroquinerie ne paye pas.

Meilleure ambiance sociale chez Hermès Sellier. « *Nos salaires ne sont pas mirobolants mais la participation et l'intéressement les font bondir à seize mois par an* », soupèse Véronique Louvrier, vendeuse dans la boutique de la rue du faubourg-Saint-Honoré. Cette déléguée FO précise que chez Hermès, l'intéressement est collectif et non individuel et que le dialogue social se déroule dans de bonnes conditions. « *Hermès embauche et ne licencie pas, poursuit-elle. On sait bien qu'on ne trouvera pas mieux ailleurs.* »

NADIA DJABALI

Jacques Techer : « Les enjeux sont dans le back-office »

Dans les entreprises de luxe, tout le personnel qui a un lien direct avec la vente est intéressé au chiffre d'affaires. Il y a encore quelques années chez Chanel, cette part variable pouvait monter jusqu'à 80 % de la rémunération. Aujourd'hui, la répartition se situe autour de 60 % de part variable et 40 % de salaire fixe. « *Les vendeurs ont signé ce type de contrat avec tous les risques qu'ils comportent* », remarque Jacques Techer, secrétaire général de la fédération FO chargée de ce secteur. « *Ils ont joué le jeu, mais depuis quelque temps, même chez Chanel, les directions veulent changer cette répartition.* » Pourquoi ? Parce que les chiffres d'affaires dans la profession sont très importants. Les groupes de luxe français ont présenté en 2016 un taux de croissance moyen de 14,9 %. C'est pourquoi ils voudraient

bien inverser la répartition entre le fixe et le variable.

Dans ces grandes maisons comme Vuitton, Chanel ou Hermès, les vendeurs en boutique bénéficient donc de rémunérations plus qu'attractives, même si une fois à la retraite, ce système de part fixe et de part variable devient une source de grosses déconvenues. « *Mais la plupart des vendeurs sont jeunes et ne pensent pas à la retraite* », regrette le secrétaire général.

Des salaires qui plafonnent

Bien plus préoccupant, signale Jacques Techer, est le sort réservé aux salariés travaillant dans le « back-office », notamment dans les ateliers. Ces derniers ne sont guère payés plus que le Smic, malgré un savoir-faire très pointu qui fait la renommée internationale, donc le chiffre d'affaires, des grandes maisons. Au niveau de la branche, la grille de salaires commence légèrement au-dessus du Smic puis stagne très rapidement. La question de la sous-traitance est également très préoccupante, ajoute-t-il. « *J'ai rencontré des couturières qui sont de véritables artistes et qui sont rémunérées au Smic parce que lorsque le sous-traitant prend une commande, 93 % du prix de vente va à la maison mère et il ne lui reste que 7 % pour tout payer.* »

NADIA DJABALI

/// Fidèles à ce que nous sommes, nous dirons clairement nos positions

présidentielle, nous sommes signataires d'un accord interprofessionnel (sur la formation professionnelle), et nous allons pouvoir mesurer comment il est accueilli par le gouvernement.

Nous avons eu l'occasion de rappeler à ce dernier l'importance que nous accordons à la libre négociation collective à tous les niveaux et au respect de l'esprit des accords signés. Nous espérons que le bon sens l'emportera, et nous le saurons bientôt. Fidèles à ce que nous sommes, nous dirons clairement nos positions, sans tourner autour du pot. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. C'est aussi ce que nous avons fait avec les camarades FO de La Réunion pendant trois jours. L'outre-mer est partie intégrante de la République et nul ne doit l'oublier, malgré l'éloignement. L'emploi, le service public, les salaires sont aussi au cœur des revendications.

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmilly sur Twitter

DÉCRYPTAGE

54 000 salariés en moins en dix ans

Le secteur de la fabrication de textiles et des industries de l'habillement, du cuir et de la chaussure n'est pas à la fête. Entre 2006 et 2015, il a perdu 54 000 salariés (sur 156 000) et 3 200 entreprises ont mis la clé sous la porte. Un secteur peu concentré, indique une étude de l'Insee publiée en février 2018. Huit salariés sur dix travaillent dans un établissement de moins de 250 salariés et quatre sur dix dans un établissement de moins de 50 salariés. « *La plus forte baisse concerne la fabrication de vêtements de dessus, que ce soit en nombre d'établissements employeurs (-1 500, soit -50%) ou en effectifs salariés (-12 500, soit -38%)* ». L'Insee ajoute que c'est le secteur le plus durement touché de l'industrie manufacturière.



En bref

SANTÉ**La baisse des tarifs met en danger les hôpitaux**

La Fédération FO des Services publics et de Santé dénonce la baisse des tarifs annoncée en 2018 par le Premier ministre. Une diminution de 1,2% pour les hôpitaux, de 0,9% pour les cliniques et de 1,7% pour les établissements privés. Des mesures qui ont pour objectif « d'étrangler un peu plus les hôpitaux pour justifier la réforme gouvernementale du fonctionnement du système de santé ».

ALSTOM-SIEMENS**Refus de la fusion**

L'intersyndicale d'Alstom France, dont fait partie FO, a émis un avis défavorable à la fusion avec Siemens. Les syndicats ont estimé que le projet s'avérait à haut risque, économiquement, industriellement et socialement. « Siemens réalise une très belle opération : prendre le contrôle du groupe Alstom sans déboursier de trésorerie. » Les syndicats estiment l'impact sur l'emploi en France et en Europe à 6000 suppressions.

RÉFÉRÉ**Le CCE poursuit Gemalto et Thales en justice**

Ils étaient 70 salariés de Gemalto devant le tribunal de grande instance de Nanterre mercredi 28 février 2018. Le CCE de l'entreprise avait assigné en référé Thales et Gemalto. FO, ainsi que quatre autres syndicats, souhaite obtenir des informations sur le rachat de Gemalto par Thales. Les élus s'étonnent de la poursuite du plan social sans que le rachat par Thales ne soit pris en compte. Délibéré le 21 mars prochain.

La FGTA cherche des salariés candidats aux élections dans les chambres d'agriculture

ÉLECTIONS Mandat de six ans pour les membres des chambres d'agriculture. Le prochain scrutin est programmé pour janvier 2019. En 2013, ces élections avaient concerné 2,44 millions d'électeurs et 58638 groupements agricoles.

« **L**es salariés sont de plus en plus nombreux dans le monde agricole, indique Sylvain Vernier, salarié à l'Office national des forêts. Il est important qu'ils soient représentés. »

À la FGTA FO, l'heure est à la mobilisation des troupes. Objectif, trouver cinq candidats par départements recrutés parmi les salariés de la production agricole, le paysage, l'horticulture, le maraîchage, une partie des

centres équestres, etc. Avec en ligne de mire les élections professionnelles de janvier 2019 dans les chambres d'agriculture. Le dépôt des candidatures est programmé pour novembre 2018.

Deux collèges sur dix

« Durant les élections précédentes, nous n'avions des candidats que dans la moitié des départements », se souvient Patricia Drevon, permanente fédérale à la FGTA FO. « Et cela a eu un

impact certain sur la représentativité nationale de FO. »

Les salariés sont concernés par deux des dix collèges : le collège 3A, qui est celui de la production agricole, dont les résultats seront pris en compte dans la mesure de la représentativité. Le collège 3B, lui, concerne les salariés des groupements professionnels agricoles (coopératives, Crédit agricole, MSA, Groupama et d'autres organismes agricoles). ■

NADIA DJABALI



© LAURENT CERINOREA

Santé : FO opposée à tout licenciement chez Bayer

« Bayer pourrait licencier 148 salariés, alors que l'entreprise a les moyens de racheter Monsanto pour 59 milliards d'euros, c'est inadmissible », prévient Corinne Maillot, coordinatrice FO du groupe Bayer France. Dans le cadre d'un plan de réorganisation de la branche automédication, la direction envisage de supprimer 59 postes, d'en créer 16 autres et de modifier le contrat de 104 salariés qui, en cas de refus, pourraient être licenciés. Le CCE doit rendre son avis le 9 mars. Les organisations syndicales font front uni contre ces départs contraints. Plutôt qu'un PSE, FO propose la mise en place d'un plan de départs volontaires autonome. ■

C. J.



© IAN HANNINGREA

FO ne signe pas les mesures du plan de départs volontaires chez Pimkie

À l'issue d'une longue négociation, les 28 février et 1^{er} mars, entre quatre organisations et l'enseigne de prêt-à-porter Pimkie (groupe Mulliez), le syndicat FO a annoncé le 5 mars qu'il ne signera pas le texte portant sur les mesures du plan de départs volontaires (PDV), lequel impacterait 291 salariés, notamment à travers la fermeture de 37 magasins. FO déplore l'insuffisance des montants des primes supra-légales prévues, l'absence de reclassements dans le groupe pour 83 salariés. Il conteste aussi la menace de licenciement pour motif personnel qui plane sur 125 salariés s'ils refusent de changer de fonction. ■

V. F.



Conférence de presse des sept syndicats de fonctionnaires au siège de l'UIAFP FO, le 27 février 2018, à Paris.

L'organisation de la grève du 22 mars dans la fonction publique bat son plein

MOBILISATION Plus que jamais, les sept organisations de la fonction publique, dont FO, appellent à une grève et des manifestations le 22 mars pour les salaires et le respect des services publics.

Tenant une conférence de presse le 27 février au siège de l'UIAFP FO à Paris, sept syndicats de fonctionnaires qui contestent, entre autres, les mesures de réforme à destination de la fonction publique (contractualisation de l'emploi public, plan de départs volontaires, rémunérations au mérite...) annoncées en février par le gouvernement ont confirmé l'organisation de la grève du 22 mars. Elle sera assortie de manifestations dont l'une, parisienne, devrait compter la présence des cheminots, FO notamment. Le 6 mars, une réunion intersyndicale de la fonction publique devrait préciser les modalités d'une convergence entre ces secteurs publics.

Défendre aussi le modèle social

Les fonctionnaires, dont FO, insistent de leur côté sur la spécificité de leurs revendications, salariales mais aussi concernant

l'emploi (le gouvernement prévoit la suppression de 120 000 postes en cinq ans), le respect du statut général, les missions de service public dans le cadre du « modèle social » républicain, la résorption de l'emploi précaire... D'ores et déjà, ils lancent une pétition portant ces revendications et qui sera soumise à la signature des agents. Les sept syndicats, qui placent le dossier du pouvoir d'achat au cœur de la protestation, demandent « solennellement au gouvernement d'ouvrir au plus vite des négociations » sur les salaires. Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 atteint désormais 9 %, les agents contestent le gel des traitements pour 2018, la remise en vigueur du jour de carence pour maladie ou encore la simple compensation (obtenue sous la pression des syndicats) de la hausse de la CSG, alors qu'un gain de pouvoir d'achat était promis. ▀

VALÉRIE FORGERONT

Ruptures conventionnelles collectives : pas sans les syndicats

EMPLOI La rupture conventionnelle collective (RCC) est un dispositif, introduit par les ordonnances Macron, qui permet aux employeurs de supprimer des postes sans avoir à négocier de plan social ni justifier de difficultés économiques. Encore faut-il qu'ils aient l'accord des syndicats.

PSA, Société générale, Téléperformance, IBM... Depuis que les employeurs ont été autorisés, le 23 décembre 2017, à mettre en place des ruptures conventionnelles collectives (RCC), les annonces se multiplient. Selon *Le Canard enchaîné*, une douzaine de procédures ont déjà été engagées en Île-de-France, concernant 4 000 salariés.

La RCC permet le départ volontaire de plusieurs salariés au sein d'une entreprise, sans passer par le licenciement économique. Pour l'employeur, c'est moins de contraintes et des délais raccourcis à quelques mois.

Pour être valable, il faut un accord collectif majoritaire, signé par les syndicats représentant au moins 50 % des salariés. Certes, des plans ont déjà été signés, par exemple chez IBM (94 postes) ou PSA (1 300 postes). Mais ce n'est pas aussi simple que cela pour autant.

« Plan social déguisé »

L'enseigne de prêt-à-porter Pimkie, qui souhaitait supprimer 208

postes, en sait quelque chose. Les syndicats, dont FO, ont dénoncé un « plan social déguisé ». Ils ont rejeté l'accord le jour même de sa présentation en CCE, le 8 janvier, obligeant la direction à se rabattre sur un plan de départs volontaires (PDV).

De même, Carrefour a annoncé en janvier 2018 la suppression de 2 400 postes au sein du groupe et la fermeture de 273 magasins. Là encore, un PDV est mis en place, il n'y aura pas de RCC. FO, syndicat qui représente 46 % des voix dans les hypermarchés et 43 % au niveau du groupe, avait prévenu la direction qu'elle s'opposerait à un tel accord. « Nous sommes majoritaires, nous avons les moyens de négocier des mesures plus avantageuses dans un cadre classique, explique Michel Enguelz, délégué national FO Carrefour. C'était plus dangereux d'entrer dans un nouveau dispositif, encore instable juridiquement, et qui semblait plus favorable à l'employeur. » ▀

CLARISSE JOSSELINE

ZOOM

La RCC c'est moins de droits pour les salariés. L'accord RCC doit notamment prévoir le nombre de départs envisagés, les conditions à remplir pour les candidats ou les modalités de calcul des indemnités de départ (au moins le minimum légal). Il doit ensuite être homologué par la Direction du travail (Direccte). Les salariés doivent être volontaires pour partir. Après leur départ, ils perçoivent les allocations chômage mais ne bénéficient pas du contrat de sécurisation professionnelle ni de priorité de réembauche.



© F. BLANC

FOCUS

Une journée des référents égalité le vendredi 16 mars

FO organise le 16 mars une nouvelle journée des référents égalité au siège de la confédération. Axé sur « Les enjeux actuels et à venir de l'égalité professionnelle », ce rendez-vous sera l'occasion pour les militants de prendre la parole et de revenir sur l'actualité la plus brûlante. Plusieurs intervenants aborderont les thématiques suivantes : l'égalité salariale, la négociation de l'égalité professionnelle, les violences sexistes et sexuelles au travail, et l'articulation des temps de vie à travers la question des aidants familiaux.

rantie de moyens humains et financiers à hauteur de l'enjeu.

Quelles sont les revendications de FO en matière de lutte contre les violences ?

Anne Baltazar : Les femmes sont peu nombreuses à prendre la parole et souvent cela ne sert à rien. Nous voulons que les plaintes aboutissent. Nous demandons aussi un accompagnement et la protection des victimes. Si elles parlent, elles perdent leur emploi. Nous revendiquons toujours l'intégration des pathologies psychiques dans les tableaux des maladies professionnelles, y compris pour faire face aux conséquences des violences sexistes et sexuelles au travail. Nous devons sensibiliser et former nos militants sur ces questions. Nous incitons aussi les syndicats à inscrire la prévention des violences dans la négociation égalité.

Comment expliquer qu'un écart de salaire de 26% persiste toujours entre les femmes et les hommes ?

Anne Baltazar : FO mène depuis des années un combat en faveur de l'égalité salariale. Les femmes sont plus souvent à temps partiel, leur carrière est interrompue par la maternité et les emplois à prédominance féminine sont dévalorisés. Il faut militer contre le recours aux emplois précaires, lutter contre les inégalités de carrière et promouvoir la mixité des métiers. Mais pour un même emploi, il existe un écart inexplicable de 9 %, que la ministre du Travail s'est engagée à supprimer. Nous exigeons, comme en Islande, des sanctions pour les employeurs qui discriminent, avec une obligation de résultats. Nous voulons aussi que les pénalités payées par les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations en matière d'égalité soient reversées à un fonds dédié et non à la solidarité vieillesse.

ANNE BALTAZAR, SECRÉTAIRE CONFÉDÉRALE FO CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DU HANDICAP

« Pour l'égalité femmes-hommes, il faut encore se battre »

INTERVIEW Quelques mois après l'affaire Weinstein et la libération de la parole, la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, prend une résonance particulière. Anne Baltazar, secrétaire confédérale FO chargée de l'égalité professionnelle, demande désormais des actes en faveur de l'égalité professionnelle.

On assiste à une prise de parole des femmes sans précédent sur les violences subies, notamment au travail. Comment ce mouvement est-il ressenti au sein de Force Ouvrière ?

Anne Baltazar : Il se passe vraiment quelque chose, la parole remonte à tous les niveaux, mais il faut encore se battre et veiller à ce que



FO DEMANDE UN ACCOMPAGNEMENT ET LA PROTECTION DES VICTIMES.

cela ne se retourne pas contre les femmes. Le gouvernement fait de l'égalité femmes-hommes une grande cause nationale. Le 7 mars il organise une réunion multilatérale avec les interlocuteurs sociaux, ciblée sur l'égalité salariale et les violences faites aux femmes au travail. On le prend au mot. On attend des mesures ambitieuses, la ga-

Les hommes ont-ils un rôle à jouer dans ce combat ?

Anne Baltazar : Trop de pères se posent encore la question de prendre leur congé paternité, nous voulons qu'il devienne obligatoire et soit allongé à un mois. Cela les fait râler de perdre un peu de pouvoir d'achat, mais ce temps partagé en famille est essentiel. ▀

PROPOS RECUEILLIS PAR CLARISSE JOSSELIN

CE QUI CHANGE

➤ **Les locations courtes de logement à Lyon** via une plate-forme Internet type Airbnb doivent, depuis le 1^{er} février, faire l'objet d'un dépôt de déclaration de meublé de tourisme afin d'obtenir un numéro d'enregistrement devant être publié sur l'annonce en ligne.

➤ **Les opérateurs télécoms** n'ayant pas encore inclus, au 1^{er} février, le montant de la location d'une box dans leurs offres d'accès Internet fixe encourrent une amende de 15000 euros.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

UNE SUR TROIS

C'est la proportion de femmes qui disent avoir subi un harcèlement sexuel au travail, selon un sondage Ifop publié le 27 février 2017. Sur ce nombre de femmes, 34%, dont 19% à plusieurs reprises, ont subi des sifflements ou des gestes grossiers, tandis que 8% se sont vu proposer une « promotion canapé ».

+ SUR LE SITE
FORCE-OUVRIERE.FR

HONORAIRES MÉDICAUX

Retrouvez les tarifs qui servent de base au remboursement de vos frais de santé.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Fruits et légumes : les pesticides toujours sur la table

A table! Ce soir c'est résidus de pesticides. Ou du moins il y a de fortes chances selon l'ONG Générations Futures, pour qui 72,6 % des fruits et 41,1 % des légumes non bio présentent des traces de pesticides.

Pour en arriver à ces résultats sans s'exposer à des critiques, l'ONG n'a pas pratiqué ses propres tests, mais a réalisé son enquête à partir de données officielles résultant de cinq ans d'enquêtes de la Direction générale de la répression des fraudes (DGCCRF), de 2012 à 2016. Elle a passé au crible 19 fruits et 33 légumes et a établi un classement. La palme de la catégorie légumes revient au céleri en branche tandis que le raisin décroche celle des fruits, avec respectivement 85 % et 89 % des échantillons contenant des résidus de pesticides. Suivent au palmarès des légumes, les herbes fraîches

(75 %), les endives (73 %), les céleris-raves (72 %) et les laitues (66 %). Côté fruits : les clémentines, mandarines et les cerises (88 %), le pamplemousse (86 %), puis les fraises et les nectarines et pêches (83 %). En soi et en dehors des effets cocktail, ces résidus ne présentent pas de danger, comme l'a précisé l'ONG, mais cette dernière a quand même trouvé que 2,6 % d'échantillons de fruits et 3,5 % de légumes dépassaient les limites maximales de résidus (LMR).

22,9%
C'est la proportion des pesticides classés parmi les plus toxiques dans ceux vendus en France en 2015.

L'Anses dans son assiette

L'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, chargée de la sécurité sanitaire, s'est montrée rassurante. Par la voix de son directeur général, Roger Genet, un ancien du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), elle a souligné que « des teneurs inférieures ou égales à la LMR, ou même un dépassement ponctuel », ne présentaient pas de risque pour la santé du consommateur, les seuils de LMR étant bien au-dessus des doses toxiques. Face à l'effet d'accumulation, Roger Genet, qui conseille de bien laver et éplucher les fruits et les légumes, souligne que « le principal risque de dépassement [de LMR] est souvent associé à des comportements particuliers, telle une forte consommation d'un aliment donné ou d'un groupe d'aliments ». Encore faut-il connaître les groupes d'aliments et les pesticides concernés... ➤

MICHEL POURCELOT

ZOOM

Et les enfants ?

Concernant les enfants en bas âge, l'Anses recommande de ne débiter la diversification alimentaire qu'à partir de 6 mois, car elle « peut entraîner une exposition à certains contaminants qui peut être supérieure à celle résultant de la consommation de préparations infantiles, sans qu'elle soit pour autant jugée préoccupante ».

Agenda

Jeudi 8 mars

LIBERTÉ SYNDICALE

En préalable à la réunion plénière du conseil d'administration de l'OIT à Genève (12 au 22 mars), le Comité de la liberté syndicale est réuni pour trois jours, au cours desquels il examinera les plaintes relatives à des allégations de violations des principes de la liberté syndicale et des droits de la négociation collective. Son rapport définitif sera ensuite soumis à l'approbation du conseil d'administration mercredi 21 mars. Yves Veyrier y siège en tant que vice-président, porte-parole des travailleurs.

Jeudi 8 mars

FEMMES ET ÉGALITÉ

La Journée internationale des femmes sera placée par FO sous le signe du combat pour l'égalité femmes-hommes, à suivre sur le compte Instagram FO et le hashtag #8MarsFO.

Lundi 12 mars

FORMATIONS SYNDICALES

Deux sessions de formations syndicales, en partenariat avec l'ISST de Bourg-la-Reine, auront lieu (12 au 16 mars). L'une sur la réforme de la formation professionnelle, conduite par le secteur confédéral chargé de l'emploi,

l'autre sur les « Modes d'organisation du travail », sous la direction du secteur confédéral chargé de la négociation collective.

Mardi 13 mars

DEVENIR DE L'EUROPE

Le Cese auditionnera la ministre chargée des Affaires européennes, Nathalie Loiseau, sur les « Consultations citoyennes sur l'Europe », lancées dans 26 pays de l'UE et destinées à recueillir « les attentes et les propositions des citoyens européens ».

LA GRÈVE

Les enseignants-éducateurs de la cité scolaire René-Pellet de Villeurbanne (Rhône) se sont mis en grève le 27 février, à l'appel d'une intersyndicale FO-CGT-SNUipp-CFDT. La mobilisation vise à sauvegarder 14 postes menacés de suppression au sein de l'établissement. Cet internat éducatif accueille des élèves déficients visuels. Ces derniers y suivent leur scolarité tout en bénéficiant d'un accompagnement. L'intersyndicale appelait également à un rassemblement le 28 février devant le rectorat de Lyon.

LA VICTOIRE

La FEC FO a alerté le ministère de l'Intérieur sur le contournement de la réglementation dans certains casinos et cercles de jeux, pour accroître l'employabilité des salariés. Elle reproche notamment au casino de Canet d'avoir positionné régulièrement un chef de table en surveillance de deux tables (roulette et Ultimate Poker), le fragilisant dans l'exercice de ses missions de surveillance et l'exposant à un risque de sanctions. Le ministère a confirmé fin février la FEC FO dans son interprétation des textes.

LE DÉSACCORD

FO n'est pas parvenue, courant février, à trouver un accord avec la délégation patronale sur la hausse des salaires dans la branche professionnelle de la boucherie artisanale. Les employeurs n'ont pas voulu aller au-delà d'une augmentation générale à 1,2%, soit moins que l'inflation. Ils ont mis en avant leurs efforts fournis sur les garanties de la prévoyance pour justifier leur proposition, mais FO tient à ne pas mélanger les sujets de négociation et entend rester le syndicat de la fiche de paie.

**Congrès FO
Lille 2018**

Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr
En cas de difficultés, contactez le 01 40 52 86 40.

FO se lance sur Instagram!

Dans la perspective de la journée du 8 mars pour les droits des femmes, retrouvez

notre campagne #8MarsFO. Chaque jour, nous publions les portraits des femmes qui font FO pour l'ÉgalitéFH. Découvrez aussi nos publications régulières : #FOenCouloisses, le portrait de la semaine, nos infographies #FOgraphies, nos événements... À bientôt sur le compte officiel de FO : [instagram.com/force_ouvriere.fr](https://www.instagram.com/force_ouvriere.fr)

Stages juridiques

Le service juridique organise, en 2018, un stage « Actualités juridiques », qui se déroulera à l'Institut du Travail de Bourg-La-Reine du 14 au 18 mai. Stage réservé aux adhérents, inscription auprès de votre UD : www.force-ouvriere.fr/ud-fo

Votre hebdomadaire en ligne

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militants de Force Ouvrière.

Il assure la sécurité sur le port de Lorient

PORTRAIT Arnaud Le Roux, 47 ans, est officier de port adjoint à Lorient et représentant local du syndicat FO. Le 30 janvier, il était en grève contre une suppression de poste qui risque de remettre en cause la sécurité maritime.

« **N**ous sommes tenus d'assurer la veille du port 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, mais à six, on n'y arrivera pas », prévient Arnaud, devenu officier de port adjoint en 2007 après une carrière dans la Marine nationale. Ils sont actuellement sept fonctionnaires assermentés à se relayer jour et nuit à la capitainerie, par services de douze heures, pour surveiller la zone portuaire.

Parmi leurs nombreuses missions de police, ils régulent le trafic portuaire, placent les navires et surveillent tout événement pouvant affecter la sécurité sur le plan d'eau et les infrastructures du port.

Se battre pour ne pas créer un précédent

Arnaud est représentant local du syndicat national des officiers de port SNOP FO, majoritaire, auquel il a adhéré en 2008. « *J'ai toujours pensé que pour être défendu dans la fonction publique, il était nécessaire de se*



7
C'est le nombre actuel de fonctionnaires assermentés qui se relaient jour et nuit à la capitainerie, par services de 12 heures, pour surveiller la zone portuaire.

syndiquer, explique-t-il. *Il n'y a que deux syndicats chez nous et plus un syndicat est représentatif, plus il a de poids.* »

Le 30 janvier, quasiment tout le personnel de la capitainerie était en grève, à l'appel de FO, pour s'opposer au non-remplacement d'un départ en retraite en août 2018. « *C'est un choix comptable, pris sans regarder la réalité du terrain, dénonce-t-il. À nous de nous débrouiller pour continuer à assurer le service. Des idées ont été évoquées, comme une fermeture de la capitainerie la nuit, avec une astreinte en dortoir non payée, ce qui serait inadmissible.* »

La mobilisation a payé. Le 7 février, l'État a annoncé le maintien du poste. Une bonne nouvelle dans l'immédiat, mais le problème risque de se poser à nouveau dès 2019, avec le prochain départ en retraite. ■

CLARISSE JOSSELIN



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55
Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr
Directeur de la publication : J.C. Mailly
Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier
Rédacteur en chef : D. Rousset
Révision : M.P. Hamon
Abonnements : 01 40 52 82 33
Création graphique et réalisation : Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)
Imprimé par RPN, Livry-Gargan
Commission paritaire : 0921 S 05818
ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** mars 2018
Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.